

## SANTÉ

### PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DU TRAVAIL,  
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

**Arrêté du 29 octobre 2011 modifiant l'arrêté du 24 septembre 2011 portant nomination des membres du jury des épreuves de vérification des connaissances prévues aux articles L. 4111-1 et L. 4221-12 du code de la santé publique, session 2011**

NOR : ETSN1130823A

La directrice générale du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2007-123 du 29 janvier 2007 relatif aux procédures d'autorisation d'exercice des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien ;

Vu le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires) ;

Vu l'arrêté du 5 mars 2007 fixant les modalités d'organisation des épreuves de vérification des connaissances prévues aux articles L. 4111-2-I et L. 4221-12 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 24 septembre 2011 portant nomination des membres du jury des épreuves de vérification des connaissances prévues aux articles L. 4111-1 et L. 4221-12 du code de la santé publique, session 2011,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

L'arrêté du 24 septembre 2011 portant nomination des membres du jury des épreuves de vérification des connaissances prévues aux articles L. 4111-1 et L. 4221-12 du code de la santé publique, session 2011, est modifié comme suit :

Le professeur Varlet (François) est nommé président du jury pour la spécialité de chirurgie infantile, en remplacement du professeur de La Gausie (Pascal).

Le professeur Nourry (Nathalie) est nommé président du jury pour la spécialité de médecine du travail, en remplacement du professeur Lehucher (Marie-Pascale).

Le professeur Roussel (Ronan) est nommé président du jury pour la spécialité de chirurgie infantile, en remplacement du professeur Couet (Charles).

#### Article 2

La cheffe du département concours, autorisation d'exercice, mobilité-développement professionnel du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi et de la santé.

Fait le 29 octobre 2011.

Pour la directrice générale du Centre national de gestion  
et par délégation :

*L'adjoint à la cheffe du département concours,  
autorisation d'exercice, mobilité - développement professionnel,*  
P. TOUZY